

marchés ; et le cultivateur qui n'aura pas donné tout le soin nécessaire à sa culture s'apercevra qu'il faut changer son mode de culture, que le système qu'il a suivi est vicieux, et les renseignements qu'ils pourront lui fournir des cultivateurs plus expérimentés lui seront d'un avantage inappréciable.

J'ai remarqué avec plaisir, pendant le cours de la présente session, que les honorables membres de cette Chambre paraissent prendre beaucoup d'intérêt à la prospérité de la classe agricole.

J'espère que tous ces honorables députés, qui paraissent affectionner les intérêts des cultivateurs d'une manière toute particulière, voudront bien appuyer ma motion et forcer le gouvernement d'accorder le droit que je réclame.

J'ai l'honneur de faire motion—

“ Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, mais qu'il soit résolu : Qu'attendu qu'il est importé pour au-delà d'un million de tabac chaque année, et que cette plante pourrait être cultivée avec avantage en ce pays, cette Chambre est d'opinion que sa culture devrait être encouragée par l'abolition des droits imposés sur le tabac récolté au Canada.”

DISCOURS DE L'HONORABLE M. LAURIER.

M. LAURIER—Si je comprends bien la motion faite par l'honorable député, elle a pour objet d'encourager la manufacture du tabac dans le pays, de prohiber l'importation du tabac d'un pays étranger, et de faciliter la culture du tabac dans ce pays.

M. BOLDOC—Non ; je ne désire pas prohiber l'importation du tabac d'un pays étranger.

M. LAURIER—J'ignore jusqu'à quel point ces deux propositions sont compatibles. Je ne comprends pas comment l'on peut encourager également la culture du tabac canadien et l'importation du tabac étranger. L'objet de la motion est de prélever un revenu sur le tabac importé et d'exempter de tous droits les tabacs indigènes.

Mon honorable ami a dit, dans le cours de son argumentation, que l'on pouvait prendre en considération les intérêts de la classe agricole au point de vue du cultivateur ; mais la première question à discuter est celle-ci : Ce pays est-il propre à la culture du tabac ?

Je remarque que mon honorable ami a dit que, si ce droit d'accise était aboli pendant un certain nombre d'années la production du tabac canadien prendrait des proportions telles qu'elles permettraient d'exporter du tabac au lieu d'en importer, comme cela est le cas maintenant. Mais cela est-il possible ?